

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 2 avril 2024

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 3 avril 2024, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Présents : M. COUSINEY Didier, Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier Mme LECOEVRE Axelle, Mme LABAT-DUBOIS Sophie, Mme DUBERGEY Michèle, M. MACEDO Emanuel, M. LORRIOT Thierry, Mme CREPEAU Maud.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121- 17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés :

Absente : Mme BAISSAS Marielle, M. MACEDO Emanuel

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné Mme BEYNEIX Laure pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

1. Compte de gestion 2023

Mme LECOEVRE Axelle présente le compte de gestion 2023 au conseil

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations :	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

2. Compte administratif 2023

Mme LECOEVRE Axelle présente le compte de gestion 2023 au conseil.

Mr Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote.

Réuni sous la présidence de Madame Dominique BENNAMIAS
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	370 968.93			153 361.74		217 607.19
Opérations exercice	271 116.40	804 435.85	571 186.95	688 356.39	842 303.35	1 492 792.24
Total	642 085.33	804 435.85	571 186.95	841 718.13	1 213 272.28	1 646 153.98
Résultat de clôture		33 045.12		270 531.18		303 576.30
Restes à réaliser	176 896.40	47 591.00			176 896.40	47 591.00
Total cumulé	448 012.80	80 636.12		270 531.18	448 012.80	351 167.30
Résultat définitif						

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents compte.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 12	POUR : 09
Présents : 10	CONTRE : 0
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

3. Vote pour les dépenses des fournitures scolaires

En 2023, le budget alloué à l'école pour l'achat des fournitures scolaires correspondait à 60€ par enfant et a été utilisé dans son intégralité. Après étude des factures, certains achats n'auraient pas dû être faits sur ce budget.



Au vu de ces constatations et après échanges, il est proposé pour le calcul du budget fournitures scolaires 2024 :

- 45€ par enfant : 8 votes pour
- 50€ par enfant : 2 votes pour

De ce fait, la somme retenue par le conseil municipal pour le calcul est de 45€ par enfant pour 2024 avec l'obligation de faire valider toutes les commandes par la municipalité avant d'engager les dépenses.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

4. Attribution des subventions aux associations

Mme LECOEVRE Axelle présente au conseil une proposition de subvention travaillée en commission en tenant compte des demandes faites par chacune des associations Piannaises.

Après échanges, le conseil à valider les montants suivants :

A2PMP : 600€

ACCA : 200€

AMICALE POMPIERS : 500€

COOP SCOLAIRE : 1200€

COTEAUX DORES : 600€

COMITE DES FETES : 1000€

FCPE MATERNELLE / APE : 800€

FOOTBALL (Les Bleuets Macariens) : 300€

FOYER SOCIO EDUCATIF (collège) : 300€

LA RAQUETTE DES COTEAUX : 800€

GUIDON MACARIEN : 200€

CVLV PSR : 800€

Le montant total des subventions validées pour 2024€ est de 7300€

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

5. Reste à réaliser

Mme LECOEVRE Axelle présente au conseil le tableau des restes à réaliser 2023 (Les restes à réaliser (RAR) : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes) :

Les restes à Réaliser (RAR) correspondent :

-aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ;

-aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

Les RAR sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris pour un montant identique dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

Les dépenses et recettes doivent être justifiées et ces justificatifs doivent être fournis au représentant de l'État à l'appui des documents budgétaires.

Au terme de l'article L 2342-2 du CGCT, « le maire tient la comptabilité de l'engagement des dépenses ». Par conséquent, il convient pour l'équilibre du budget communal d'établir les RAR en prévision de l'élaboration du budget 2024.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

-D'ETABLIR les RAR en prévision du budget 2024- Dépenses d'investissements : 176 896.40€-Recettes d'investissement 47 591.00€

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

6. Affectation du résultat

Mme LECOEVRE Axelle présente au conseil une proposition d'affectation du résultat travaillée en commission finance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 169,44
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	153 361,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	270 531,18
Solde d'exécution de la section d'Investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	162 350,52
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-129 305,40
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	270 531,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	270 531,18



Après échanges, le conseil valide l'affectation de résultat par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

<input checked="" type="checkbox"/>	VOTES
En exercice : 12	POUR : 10
Présents : 10	CONTRE : 00
Procurations : 00	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 10	TOTAL : 10

Informations diverses

- Suite arrêt de travail de Latifa YOUSFI-ALAOUI

Latifa ayant été reconnue en maladie professionnelle, elle ne pourra pas reprendre son poste de cuisinière. Etant titulaire, le centre de gestion nous recommande d'envisager de lui faire passer un bilan professionnel à son retour de congé maladie.

-Suite courrier Monsieur FLAMBARD :

Monsieur FLAMBARD demande à pouvoir acquérir un terrain appartenant à la mairie, situé au bout de sa propriété qu'il entretient déjà régulièrement soit environ 275 m². Une réserve utilisée par les pompiers s'y trouve, et ont confirmé à M. Le Maire en avoir besoin. De ce fait, le terrain ne peut être ni vendu, ni cédé.

-Demande A2PMP:

La salle utilisée par les associations pour stocker leur matériel étant déjà saturée, A2PMP demande à pouvoir utiliser la pièce à côté du bar afin de pouvoir entreposer le leur en attendant la suite du « projet bar ». La majorité du conseil serait d'accord.

-Contrat saisonnier entretien commune :

Au vu de l'accroissement temporaire de travail sur l'entretien des espaces verts, un CDD de 15h/semaine d'avril à juin a été ouvert afin d'aider Julien dans cette tâche. En juin, il faudra évaluer la nécessité ou non de prolonger ce contrat jusqu'en septembre.

-Eclairage public :

Il y a un dysfonctionnement de l'éclairage au Val des Tambourin.

-SICTOM :

La rue Lalyère étant en sens unique et le camion de ramassage de OM ne pouvant faire marche arrière, les habitants de cette rue doivent amener leurs poubelles au bout de la rue.

-Point route :

Il va falloir envisager des travaux de réfection de plusieurs routes.

-Point école :

La mise en place du PPMS nécessite l'installation de brise vue le long du grillage de l'école donnant sur le derrière de la salle des fêtes.

Le cabanon et la clim de la salle de classe donnant sur la cour sont toujours en attente.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H10, l'ordre du jour étant épuisé.

✧ ✧ ✧

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

Mme Laure BEYNEIX
Secrétaire de séance

